



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1924

Groupe scolaire Laborde - Extension - 61 rue des Docks à Lyon 9e - Opération n° 09343002 -
Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1,
programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER,
Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme
TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme
BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M.
PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme
BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS,
Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-
CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-
HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme
ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA
(pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme
GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1924 - GROUPE SCOLAIRE LABORDE - EXTENSION - 61 RUE DES DOCKS A LYON 9E - OPERATION N° 09343002 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2019/5268 du 19 décembre 2019 et n° 2020/332 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement des études et des prestations préalables de l'opération d'extension du groupe scolaire Laborde, ainsi que la désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre. Les études et diagnostics sont estimés à 300 000 €TTC.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026 qui comprend le projet « Groupe scolaire Laborde - Extension ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.

La croissance démographique de Lyon 9^{ème} - secteur de Vaise - nécessite l'aménagement de classes supplémentaires, notamment dans le quartier de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'Industrie. Le groupe scolaire Laborde, situé dans cet arrondissement, peut être agrandi de 2 classes maternelles et 2 classes élémentaires pour répondre à ce besoin.

Afin de porter la capacité à 6 classes maternelles et à 9 classes élémentaires, la présente opération consiste à :

- construire une classe sur le bâtiment existant ;
- agrandir le bâtiment existant (construction performante énergétiquement) ;
- adapter la capacité du restaurant scolaire ;
- intégrer la démarche des cours nature ;
- sécuriser la clôture d'enceinte et compléter les sanitaires ;
- adapter les locaux existants suite à la concertation.

Pendant les travaux, une partie des enfants sera accueillie dans l'école provisoire qui sera installée pour la rentrée de septembre 2022 (sur le terrain situé à l'angle des rues Félix Mangini et Arsène Claudy dans le 9^{ème} arrondissement).

Après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément au code de la commande publique, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est TEKHNE, pour un montant de 214 600 €HT.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade avant-projet définitif (APD) conduisent à un montant global de l'opération estimé à ce jour à 2 960 000 € TTC (valeur décembre 2021), dont 60 000 € TTC pour le mobilier, et 20 000 € TTC pour les assurances dommages-ouvrage et tous risques chantier.

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, n° 2020/332 du 19 novembre 2020, n°2021/584 des 25 et 26 mars 2021, et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 09343002 « Groupe scolaire Laborde - Extension » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance, soit 20 000 €, sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, nature 6162, fonction 020, programme ASSURANCES, opération PRIME, ligne de crédit 99513, sous réserve du vote du budget principal 2023 et suivants.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09343002, et imputée aux chapitres 20, 21, 23, et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- Réalisé antérieur :	58 552,70 €;
- 2022 :	130 000,00 €;
- 2023 :	1 800 000,00 €;
- 2024 :	900 000,00 €;
- 2025 :	71 447,30 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'Etat, auprès de la Région, mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET